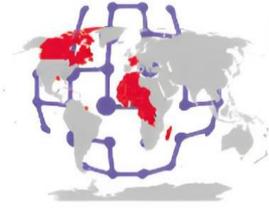


Revue **Francophone**



Le désenchantement de la restitution

The disenchantment of restitution

BANDAH PANGA Calvin Patrick^a

^a Ecole Normale Supérieure, Université de Bertoua, Cameroun.

Les auteurs acceptent que cet article reste en libre accès en permanence selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0



Résumé :

Après le discours du président Macron à Ouagadougou le 28 novembre 2017, les Africains avaient cru qu'il leur serait rendu en quantités importantes leurs biens culturels acquis depuis la colonisation et conservés en Europe. Malheureusement il n'en est rien, au contraire. L'objectif de cet article est donc de montrer que l'espoir des Africains de se voir restituer de manière massive leurs biens culturels acquis pendant la colonisation est difficilement réalisable malgré cette volonté exprimée, au regard de certaines raisons philosophiques et politiques. En effet, la présence de ces biens en Europe est l'un des derniers vestiges de la superpuissance qu'elle a été. De ce point de vue, ces biens sont les marqueurs matériels qui continuent d'entretenir le mythe du leadership universel européen. En outre, par cette possession exclusive, l'Europe évite également toute reconnaissance tacite des crimes coloniaux qu'elle a commis. Raisons pour lesquelles les motivations des cas de restitution effective sont à chercher dans les objectifs de politique intérieure des Etats qui restituent. L'instrumentalisation de la restitution des bronzes du Nigéria par l'Allemagne est assez illustrative de cette situation.

Mots clés : Géopolitisation de la restitution ; affirmation du leadership européen ; biens culturels africains ; colonisation ; espoir déchu.

Abstract:

After President Macron's speech in Ouagadougou on November 28, 2017, Africans believed that significant quantities of their cultural property acquired since colonization and preserved in Europe would be returned to them. Unfortunately, this is not the case. The objective of this article is therefore to show that due to certain philosophical and political reasons, the hope of Africans to see a massive restitution of their cultural property acquired during colonization is difficult to achieve. As a matter of fact, the presence of these objects in Europe is one of the last vestiges of the superpower that it once was. From this point of view, these art objects are the material markers which continue to maintain the myth of universal European leadership. Furthermore, through this exclusive possession, Europe also avoids any tacit recognition of the colonial crimes it has committed. Reasons why the motivations for cases of effective restitution are to be found in the domestic policy objectives of the States which restore. The exploitation of the restitution of bronzes from Nigeria by Germany is quite illustrative of this situation.

Keywords: Geopoliticization of Restitution; European leadership's affirmation; African cultural goods; Colonization; fallen Hope.

Introduction

Il y a 140 ans, l'Europe entama sa phase de pénétration à l'intérieur de l'Afrique après s'être partagée au préalable la côte en zones d'influence. De la colonisation qui s'inaugure au lendemain de la conférence de Berlin jusqu'aux déclarations d'indépendance, les pays africains subissent des pillages violents et une exportation massive et systématique de leurs repères culturels et mnémoniques. De fait, il a existé entre la colonisation et les pillages un « rapport de co-engendrement » (Mbembe, 2013a). Le pillage des biens culturels africains n'a donc été rendu possible qu'avec l'entreprise coloniale européenne en Afrique. Ces pillages se sont surtout maintenus grâce à la violence d'un « rapport intrinsèque de ponction et d'extraction » (Mbembe, 2020c) qui a été le terreau de la geste coloniale. Pendant longtemps, les Européens ont volontairement relégué à des calendres cet aspect essentiel pour la prise en main et l'exploitation des territoires sous domination. Il a fallu attendre la fin du système colonial pour assister aux premières demandes de restitution. Ces dernières apparaissent au tout début des années 1960. Précisément, l'Algérie en Afrique, est la première à adresser une demande de restitution. C'est ainsi qu'« à la fin de l'année 1962, quelques semaines après avoir acquis son indépendance, l'Algérie demande à la France la restitution d'environ 300 œuvres appartenant au Musée des Beaux-Arts d'Alger » (Leturq, 2008). Plus tard dans ce mouvement, suivent des pays comme le Nigéria et la République Démocratique du Congo (ancien Zaïre) qui ont été les têtes de proue de cette réclamation de restitution tout au long de la deuxième décennie des années postindépendance. Suite à ces différentes demandes de restitution non concluantes, il a éclaté une véritable guerre de tranchée culturelle entre les anciennes colonies et leurs anciennes métropoles. Cet « encampement » (Agier, 2011) des positions fige cette problématique et la démode pendant longtemps. Autrefois sujet d'intérêt bilatéral et multilatéral au courant de la décennie 1970/80, la restitution des biens culturels africains perd de son intérêt, malgré son importance, jusqu'au discours du président français Emmanuel Macron à Ouagadougou le 28 novembre 2017. 2017 marque donc une nouvelle étape grâce à ce « séisme macronique » (Bandah, 2023) qui a fait rentrer la question de la restitution des biens culturels africains dans une ère nouvelle.

Sa nouvelle mise en lumière et la nouvelle volonté africaine, leadérée par le Bénin, de recouvrer cette partie absente de son patrimoine culturel interpelle à juste titre sur le « long combat de l'Afrique pour son art » (Savoy, 2023). Cependant, malgré la longue durée de ce combat, un constat patent s'impose à tous : la restitution des biens culturels africains acquis en situation

de colonisation lamineuse. Ce piétinement ne peut être compris que dans un jeu de rapports de puissance et de représentations favorables aux Européens. Il s'agit donc à partir de-là d'être conscient du fait qu'en l'état, l'efficacité de la restitution serait grandement tributaire de la volonté des pays détenteurs actuels des biens africains. La lenteur des restitutions trouverait ainsi son explication dans la supériorité européenne de ses relations internationales (bilatérale et multilatérale) avec ses anciennes colonies. Un certain nombre d'éléments, en l'état, démontrent que l'Europe en particulier, l'Occident en général a intérêt à continuer d'être le « centre » (Amin, 1998) de gestion de cette question internationale d'où doivent partir toutes les initiatives de restitution. Quels sont donc les fondements de ce désenchantement africain ? Comment se manifeste-t-il ? En d'autres termes, pourquoi l'Europe refuse de restituer massivement ?

Pour répondre à ces interrogations, notre démarche est analytique et s'appuie sur différentes sources. Il s'agit principalement des sources imprimées (ouvrages et articles), auxquelles il faut associer des éléments webographiques. A partir d'une « approche narrative extravagante » (Maziarczyk, 2018), la méthode adoptée est de style digressive. Celle-ci permet de sortir du clacissisme méthodologique pour enrichir davantage le récit avec d'autres arguments en lien plus ou moins direct avec le sujet. C'est pourquoi dans cet article, « le récit ne se déploie pas vectoriellement comme une narration classique [...] mais effectue toutes sortes de déplacements [...] hors sa trame principale, la délaissant régulièrement au profit [...] de commentaires additionnels. Le texte se plaît d'ailleurs à informer sur sa structure alinéaire » (Maziarczyk, 2018) tout en gardant un lien entre toutes les occurrences convoquées et l'idée principale. La structuration de cet article laisse apparaître un plan bipartite dont la première articulation démontre qu'une restitution efficace constituerait une entorse au mythe de la supériorité européenne. La seconde partie quant à elle, consécutive à la première, démontre que les cas de restitution au-delà de synthétiser cette question, se font selon la volonté et les intérêts des pays détenteurs des biens culturels africains.

1. Les raisons d'un refus de restitution massive par les Européens !

La question de la restitution nous plonge au cœur même de l'idée du décentrement de l'Europe comme point cardinal universel. Contrairement au mythe de la supériorité européenne dont le leadership s'est matérialisé par des conquêtes à travers le monde, une restitution efficace agirait alors comme un aveu supplémentaire, une preuve en plus de l'étiolation de

l'« épiphanie absolue » (Hegel, 1955) de l'Europe universelle. Car, comme le dit Murphy (2019), « qui dit restituer, dit admettre que les biens ont été mal acquis ».

1.1. Restitution perçue comme marqueur de la perte du leadership européen en Afrique

Les biens culturels objets de réclamation de restitution aujourd'hui font partie des derniers vestiges de l'époque coloniale de l'Europe impériale, une période européenne de domination universelle. La présence de cet « art catastrophique » (Moradi, 2022) en Europe, au-delà des mots, agit aujourd'hui comme la preuve matérielle de sa puissance d'antan. A l'échelle universelle, il ne faut pas oublier que l'Europe et ses excroissances, l'Occident en général constitue la seule civilisation qui a systématisé la captation des biens culturels réalisés dans les autres parties du monde et les a emportés dans ses métropoles. Pour arriver à cette exploitation des autres, non Européens, il a fallu préalablement les déconsidérer par rapport à soi-même afin de les déshumaniser aisément. A partir de là, l'Europe s'est sentie la responsabilité divine de conduire les affaires du monde pour sortir les autres races de « la grande nuit » (Mbembe, 2013b) dans laquelle elles sont restées plongées. Dans la vision européenne,

un peuple qui veut contribuer à la marche de l'histoire universelle doit avoir confiance en lui. Il doit porter en son sein un sentiment de responsabilité et de puissance qui le pousse à développer l'homme et à conduire l'humanité vers de grands idéaux. Ce n'est qu'à partir de cette conviction qu'il peut tirer le courage d'avoir une pensée universelle, une pensée d'une idéalité lumineuse. (Kürschner, 1883).

La notion de race se substitue ici aisément à celle de peuple. Cette idée de supériorité et de puissance est le corollaire des progrès scientifiques et techniques sur lesquels s'appuie le leadership européen. Grâce à une « asymétrie militaro-technologique » (Künstler, 2022), l'Europe a maintenu en Afrique la supériorité de son régime colonial. Désormais, elle se sent le devoir de régir les affaires du monde. Cette idée de supériorité est davantage exacerbée lorsqu'il s'agit des peuples non-européens. Les Européens en général, forts de leurs réussites technologiques, estiment qu'aucune civilisation autre que la leur ne serait valable, particulièrement celle des Africains dont ils n'ont pour seul souvenir immédiat que celui de l'esclavage. En Europe au moment où s'initie le mouvement colonial, le Noir est vu de manière péjorative. La pratique de l'esclavage en infériorisant les Noirs vis-à-vis des Européens a contribué à l'élaboration des théories visant à racialiser l'espèce humaine et à démontrer la supériorité de la race blanche d'une part, et d'autre part l'infériorité de la race noire dans l'espèce humaine. La dégradation de l'homme noir induit son mépris et la non-prise en considération de son univers qui devient alors taxé de nombreuses épithètes négatives. Par voie de conséquence, tout ce qui touche au Noir sort de l'humanité ou appartient à une humanité

dépassée et révolue. La colonisation apparaît dès lors comme le moyen idoine non seulement d'humanisation des Noirs, mais surtout d'expansion, et d'imposition de la suprématie blanche dont l'un des versants matériels a été le pillage des biens culturels africains.

Parler de suprématie blanche, non de suprématie européenne, prend tout son sens parce que le pillage des biens culturels africains est également le résultat d'une hiérarchisation raciale issue d'une « perception chromatique de l'espèce humaine » (Amouna Ngouomba, an 51) avec l'Europe comme sommet et référence. En effet, en Europe médiévale, notamment aux XI^e et XII^e siècles, la société est fortement castée avec au-dessus de l'organisation sociale la noblesse composée des seigneurs et des chevaliers, au milieu la paysannerie et en-dessous les esclaves. Ces derniers sont désignés sous le qualificatif de Noirs, faisant non seulement allusion au groupe social auquel ils appartiennent mais également aux différents membres de ce groupe. A ce niveau, l'épithète *noir* n'a aucune connotation raciale. Une digression nous semble importante à faire ici : cette classification sociale prend sa source dans la mythologie germanique contenue dans le *Rigsthula*. Il s'agit d'un texte poétique qui explique l'origine divine de la division sociale en Europe. Or, l'Africain à partir du XV^e siècle est systématiquement réduit en esclavage ce qui le transforme en serviteur, en serf ; un individu contrôlé dont sa volonté ne détermine point le cours de sa vie. C'est donc tout naturellement qu'il intègre la classe noire, mieux des Noirs, et en prend l'épithète avec tout le caractère péjoratif qui non seulement le précède, mais va s'en suivre surtout en fonction de sa couleur de peau. Désormais, avec l'Africain, l'épithète *noir* fait référence à une qualification raciale. La race devient alors « l'une des matières avec laquelle on fabrique la différence [...] c'est-à-dire une sorte de vie qui peut être gaspillée ou dépensée sans réserve » (Mbembe, 2013a). Le facteur aggravant de cette idéologie est la possibilité avec les grandes découvertes d'entrer en contact avec les Africains et de les réduire davantage en esclavage. De ce contact, il est également question pour l'Europe de se construire sa propre identité différente des ressortissants d'Afrique. En conséquence, l'Europe se pose en s'opposant à l'Afrique.

Les grandes découvertes et la multiplication des rapports avec l'Afrique [...] jusque-là inconnue et même insoupçonnée, éveillent au XVI^e siècle une réflexion anthropologique intense. L'Europe se sent obligée de se définir par rapport aux cultures non-européennes avec lesquelles elle prend contact, et, dans ce cadre, de repenser son attitude envers les Africains (Amouna Ngouomba, an 51).

Dès lors, il s'agit de structurer une vision communautaire du Noir propre à l'Européen en fonction de ses objectifs. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, l'imagination des artistes est mise à contribution pour décrire le Noir en mettant l'accent sur certains caractères qui lui sont

attribués. Par conséquent « le nègre redevient donc un symbole, comme au moyen âge mais sur un plan inférieur et dépourvu de spiritualité » (Sachs, 1969). Les représentations des fresques dans les cathédrales vont désormais véhiculer cette image inférieure du Noir. Dans d'autres cas de représentation, le Noir est simplement inexistant. Cela est particulièrement perceptible en Italie où durant la renaissance, « les peintres italiens [...] comme Gentile de Fabriano ou Leonard de Vinci éliminent le roi nègre de leurs compositions » (Sachs, 1969). Pour les Européens, l'Africain occupe désormais une sphère différente de la sienne.

Habités par cette idée de néantisation, cette entreprise de décivilisation des Noirs se généralise tout au long de la colonisation à travers les pillages. Ces pillages traduisent alors la domination absolue et sans partage des Européens sur les peuples pillés. En arrachant ces biens culturels aux africains, les Européens trophétisent ces artefacts qu'ils exposent dans leurs différents musées. Comme trophées de guerre, ils traduisent par leur présence en nombre une Europe dominante et rappellent une époque faste. Devant les convulsions européennes, la détention des biens culturels des peuples non européens, africains en particulier, rappelle l'un des derniers avatars du leadership universel européen d'antan. Face à cette situation, les demandes actuelles de restitution cristallisent la volonté d'affirmation et d'autonomisation des Africains qui ont pris conscience de l'existence et de l'importance des quantités de ces artefacts à l'étranger. C'est pourquoi, l'Europe continue de faire de la résistance. Car, permettre une véritable restitution contribuerait à reconnaître tacitement la fin de la supériorité européenne qui perdrait davantage une partie de son influence sur l'Afrique. Cette « aversion à l'incertitude » (Larhissi et Waya, 2024) des Européens vis-à-vis de l'Afrique plombe également la question de la restitution. Les processus de restitution s'inscrivent donc dans un contexte non plus de guerre de tranchée culturelle, mais de « guérilla culturelle » (Lopez, 2024) entre l'Europe et l'Afrique où la domination à la fois symbolique, économique, politique et financière des pouvoirs historiquement coloniaux se confronte de plus en plus à une résistance et à une volonté affirmée d'émancipation des pays d'origine de ces biens. Intégrée dans ce macrocosme, la morosité des retours des biens culturels prend tout son sens.

1.2. Restitution massive assimilée à une reconnaissance tacite des crimes coloniaux

Il est important d'avoir toujours à l'esprit que les pillages par essence sont des entreprises violentes (physiques, psychologiques, etc.). Ils constituent l'un des versants des injustices coloniales par la violence qui leur est inhérente. L'excentricité de la violence issue du cynisme ingénieux des Européens visait à atteindre les extrêmes dans l'horreur envers les Africains afin

de susciter auprès de ces derniers crainte, adhésion ou reddition devant les pillages dont ils ont été victimes. Ayant servi de matrice des captations, « la manie impérialiste et extractiviste » (Calderon, 2024) des biens culturels africains s'est bâtie sur les crimes européens en Afrique. Comme l'a mentionné Eva Künstler (2022), « les crimes les plus courants [...] étaient (au sein de toutes les puissances coloniales) l'incendie des localités, les meurtres de la population et des prisonniers, la prise d'otages, les viols et les vols. Les incendies de récoltes, le transport du bétail et la dévastation générale étaient également courants ». Cette insécurité généralisée facilitait donc les pillages. Pour se donner bonne conscience et embastiller leurs opinions publiques, les pillages des biens culturels africains ont été présentés comme une nécessité de la « mission civilisatrice ». Pour légitimer cette captation et la présence des biens culturels africains en métropole, il se met en place un peu partout en Europe une « paralittérature » coloniale. C'est-à-dire, une littérature qui perçoit avant tout « les ailleurs dans une perspective moins purement esthétique, plus interventionniste, plus intéressée : celle de la colonisation à venir ou en cours » (Seillan, 2008). Ce d'autant plus qu'à cette époque-là, « très peu d'Européens pouvaient quitter leur continent. La mobilité de voyage n'était réservée qu'à une infime partie de la population. Dans toute l'Europe, seul 1% de la population pouvait quitter le continent » (Blanchard et Thuram, 2014). C'est la raison pour laquelle Aimé Césaire (1955) qualifie cette mission civilisatrice de « mensonge principal » de la colonisation. En effet, tout au long de la période coloniale, la damnation européenne s'est abattue sur les Africains comme une sentence divine, contrairement au discours diffusé en métropoles. C'est sans doute la raison pour laquelle comme le pillage des biens culturels africains, leur restitution est perçue comme une épreuve de force entre l'Europe et ses anciennes colonies.

Or, s'il y a un domaine où l'Europe est particulièrement dominante, notamment dans ses rapports avec l'Afrique, c'est certainement dans l'implémentation de la force. Il faut comprendre ce mot dans son sens premier. Pour preuve : sans moyen de s'y opposer, l'Afrique subit, bien malgré elle, le régime de propriété décrété sur ses biens culturels par les pays européens pour blanchir la mauvaise acquisition de ceux-ci. Pour préserver cet avantage, la question de la restitution est traitée dans les différentes capitales européennes toujours dans le sens de préserver les intérêts du pays détenteur. Pour le comprendre, il faut avoir à l'esprit que la pratique en Europe et par extension en Occident voudrait que la politique étrangère ne soit pas atomisée en pôles isolés les uns des autres. En effet, quel que soit son domaine d'expression, l'objectif est de préserver ses intérêts parfois en utilisant des leviers parallèles ou

éloignés des questions en discussion. Cette pratique garantit le maintien de la prise d'initiative aux Européens au sujet de la restitution des biens culturels. Le fait de garder la main permet aux Européens d'éviter d'aborder le côté moral et d'orienter à leur guise cette restitution. Il n'y a qu'à observer l'évolution de cette question pour s'en convaincre. Jusqu'ici, le temps, les modes et les objets de la restitution sont décidés hors d'Afrique. L'on nous opposerait à ce niveau les recherches de provenance en cours en Europe comme preuve de bonne foi ou de *mea culpa*. Au sujet de ces recherches de provenance, comme l'a dit Moradi (2022), elles sont « une nouvelle attraction, une façon de se remémorer le colonialisme et d'écrire l'histoire coloniale. La restitution est annoncée et contrôlée par les métropoles [...] La rhétorique de la restitution célèbre, en réalité, le colonialisme et les relations impériales de pouvoir ». C'est donc dire que parler de recherches de provenance c'est rester dans les intentions, car elles n'obligent en rien. Il s'agit d'une invention politique qui ne change rien à la réalité de la chose. Car, aboutir à une véritable « restitution du patrimoine culturel africain signifie avant tout la reconnaissance, par les États occidentaux, de cinq cents ans de crimes contre l'humanité » (Calderon, 2024). Le colonialisme au sens du manifeste culturel panafricain de 1969 sous sa forme la plus destructrice la traite négrière, et sous sa forme de domination politique la colonisation, constitue une violente « aventure de dépossession » (Kemedjio : 2003) africaine par les nombreux pillages qu'il a permis. L'on comprend pourquoi l'Europe ne semble pas prête à admettre le caractère criminogène des pillages des biens culturels africains et assumer sa « défaite postcoloniale » (Savoy, 2023) devant la nouvelle mobilisation internationale, africaine en particulier pour la restitution. Il s'agit donc pour les Africains de trouver d'autres leviers pour peser de toute leur influence sur cette question.

En outre, l'un des crimes les plus silencieux de ce pillage est la confiscation volontaire et consciente de la part d'identité africaine que transcrivent ces biens culturels. Selon Hegel, « l'esprit absolu reconnaît son essence infinie (*sein unendliches Wesen*) dans l'art, la religion et la philosophie » (Dilthey, 1925). Avec Hegel, on est en droit de penser que l'art est l'expression de l'image qu'un peuple se donne de lui-même et de sa représentation au monde et du monde. L'importance de l'art dans les représentations identitaires d'un peuple est également mise en avant par Engelbert Mveng qui pense que l'art « représente tous les aspects de l'âme [...] il est l'expression totale de la vie » (Mveng, 1985). Dès lors, l'art apparaît comme une synthèse de la pensée, la « forme expressive du patrimoine culturel » (Baraka Bahoze, 2021). Le constat qui s'impose est clair : à côté de cette part à jamais perdue de l'identité

africaine à cause des multiples destructions, une autre part inaccessible de cette intuition de l'absolu se trouve ailleurs. C'est dire conséquemment qu'une partie de l'esprit africain se trouve embastillé dans différents centres de rétention extérieure. Cette politique de confiscation trahit la volonté européenne de dépersonnalisation des Africains à des fins de contrôle. Car, « l'homme a besoin de savoir d'où il vient afin d'être en mesure de se choisir valablement un avenir. Celui qui ignore son passé flotte sur les événements comme un bouchon de liège sur l'eau, livré sans défense au caprice des courants qui peuvent l'emporter vers n'importe quelle direction » (Eyinga, 1984). Selon les cas, le lien identitaire est soit coupé, soit partiel du fait des différentes captations coloniales. Cette absence de repères fragilise les Africains et les expose aux influences d'ailleurs susceptibles désormais de combler le vide créé par cette perte. L'absence de cet imaginaire galvanisant expose l'univers référentiel africain à des valeurs culturelles venues d'ailleurs. Comme l'a dit Kum'a Ndumbe III (2015), « quand on t'a volé ta culture, on t'a volé ton âme, et te développer, émerger, devient une illusion, une perte d'énergie sans fin ». Restituer devant ces différents enjeux devient une véritable gageure.

2. Des restitutions synoptisées et en trompe-l'œil sous-tendues par des calculs géopolitiques

Compte tenu du nombre d'« objets/œuvres d'art » africain disponibles dans les inventaires des musées publics européens, nous nous posons la question de savoir si les difficultés observées dans la mise en œuvre de la restitution (absence d'une législation internationale contraignante, des restitutions homéopathiques ou encore les choix unilatéraux des œuvres/objets à restituer, etc.) ne s'inscrivent pas dans le prolongement des politiques néocoloniales de l'Europe en Afrique ? L'expression « objets/œuvres d'art » est utilisée entre guillemets tout au long du présent travail parce qu'elle ne traduit pas la complexité des biens qu'elle qualifie.

Les inventaires du British Museum comptent 69 000 objets venus d'Afrique au sud du Sahara ; ceux du Weltmuseum de Vienne, 37 000 ; du Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren, en Belgique, 180 000 ; du Nationaal Museum van Wereldculturen, aux Pays-Bas, 66 000 ; du musée d'Ethnologie de Berlin, 75 000 ; du Musée du quai Branly-Jacques Chirac, à Paris, presque 70 000 (Savoy, 2023)

En effet, malgré ces collections importantes, il s'observe depuis quelques années, en comparaison avec les quantités présentes dans différents pays détenteurs de biens culturels africains, de lilliputiennes restitutions en direction de l'Afrique. En outre, celles-ci ne concernent jusqu'ici que les « objets/œuvres d'art » parmi tant d'autres biens culturels et des restes humains.

2.1. Une restitution synoptisée malgré la diversité des biens culturels confisqués

S'il est désormais avéré comme ci-dessus mentionné que les artefacts culturels africains conservés en Europe sont nécessaires pour une reconnexion identitaire, il est tout aussi vrai qu'ils n'ont pas été les seuls à subir cette frénésie européenne. L'aventure coloniale a donné lieu à d'autres types de captations diverses au sens de la notion de biens culturels telle que définie par la convention de l'UNESCO de 1970. En sus, une partie souvent oubliée du patrimoine culturel immatériel africain a également fait l'objet d'une accréation sans précédent. Cette autre partie se compose entre autres d'enregistrements sonores et phonographiques, des recettes sur différents protocoles pharmaceutiques, des contes etc. Or, depuis 2017, il est très surprenant d'observer que la question de la restitution ne fait référence qu'à cette catégorie de biens baptisés « objets/œuvres d'art ». En mettant ces œillères, la restitution reste marquée par « l'empreinte de la rationalité européenne » (Baraka Bahoze, 2021) qui oriente les énergies, les recherches et les réclamations. Dès lors, la méfiance de Moradi au sujet des recherches en provenance, nouveau phénomène de mode, prend davantage de légitimité. Selon le ministère français de la culture, « la recherche de provenance consiste à rechercher et à documenter dans la mesure du possible l'historique complet d'un objet et à établir les changements de propriété... » (Site du ministère français de la culture). C'est ce qui explique que ces recherches se trouvent ainsi placées au centre de la question de restitution. Cette approche dogmatique prend la forme des différents inventaires publiés par les musées européens sur le nombre d'« objets/œuvres d'art » africain enregistrés dans leurs collections. En se fondant sur cette approche, l'on se focalise exclusivement sur un aspect partiel de la restitution, qui elle se voudrait multiple. Au regard de la diversité des pillages subis, il se pose automatiquement un problème de méthodologie de la restitution. La question de la restitution des biens culturels africains est donc devenue « un espace de jeu proposant certains enjeux » (Bourdieu, 1984). Cet espace de jeu est conséquemment le lieu de confrontation entre les anciennes colonisés et les anciens colons.

Analysons à cet effet l'une des limites de cette approche synoptique de la restitution. Nous constatons qu'il s'est opéré une césure nette, un tabou volontaire dans les discussions liées à la restitution des biens culturels africains : une amnésie sélective entretenue au sujet des captations soumises au droit privé en Europe. Préalablement, il faut dé-systématiser le mot privé. Il ne s'agit pas des biens culturels qui ont été soustraits d'Afrique après les indépendances pour diverses raisons et qui ont alimenté le marché noir de l'art dit primitif. Il

s'agit essentiellement des biens qui ont été acquis par des personnels présents en colonies et qui ne figurent pas dans le domaine des collections publiques. Rentrent particulièrement dans cette catégorie les collections individuelles des militaires. Dans leur travail, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr avaient mandat dans le cadre du rapport commandé par Emmanuel Macron de ne mener leurs recherches que dans les collections du domaine public. Aussi pertinent que soit ce travail, il est insuffisant de par sa méthodologie qui conforte les « anti-restitutionnistes » (Jouvenet, 2016) dans leur politique d'atomisation de cette question. Une preuve en plus, comme s'il en fallait encore, de la « difficile conciliation entre la réalité historique et les exigences contemporaines » (Bandah, 2021) liées à la nécessité de restituer. On ne peut aujourd'hui réduire la restitution aux seules collections publiques. En effet, il est important de rappeler que la plupart des biens aujourd'hui soustraits du domaine juridique public ont été acquis dans le cadre d'une mission du service public, au nom de l'état colonial. Prenons-en cela l'exemple des pillages de militaires. Dans un cas comme celui de l'Allemagne, en 1889, le *Bundesrat* (conseil fédéral) vota une loi favorisant le musée de Berlin. Selon cette loi,

toutes les collections qui étaient le fruit d'expéditions ethnologiques effectuées avec le soutien financier de l'État ainsi que les collections rassemblées dans les colonies par des fonctionnaires et des officiers étaient à réserver d'abord au musée de la métropole. Une fois que celui-ci avait fait son choix, les collectionneurs avaient la possibilité de proposer leurs pièces pour acquisition à d'autres musées ethnologiques (Voges, 2004).

Dans la pratique et ce malgré l'adoption de cette loi, les pillages des militaires avaient trois destinations : « une partie finissait dans un musée, une autre partie entre les mains de marchands d'art et la dernière partie restait la propriété des officiers et de leurs proches » (Legall, 2023). Au mépris de la loi, les militaires se sont donc mis hors la loi. C'est ce que démontre la décision du gouverneur Jesko von Puttkamer de traduire en justice Kurt Pavel, commandant de la *Schutztruppe* au Cameroun pour avoir affirmé et permis des pillages de biens culturels à des fins privées. Pavel motiva les autres officiers allemands en leur disant que tout butin (sous-entendu lors d'expéditions) « sera propriété privée des membres de l'expédition » (Legall, 2023) au mépris de la décision du *Bundesrat* ci-dessus mentionnée. Cet exemple montre que les militaires ont non seulement pillé les peuples dominés, mais ils ont également pillé le gouvernement allemand. Dans ce cas de double-pillage, il devient difficile d'intégrer les biens acquis par cette catégorie de personnes et selon cette méthode dans un régime de protection de droit privé.

2.2. L'instrumentalisation géopolitique des restitutions insignifiantes : le cas de l'Allemagne

Avant d'aborder spécifiquement le cas allemand, nous observons que les cas de restitution qui ont déjà eu lieu sont le résultat de longs processus de réclamation. Par exemple, la demande du Bénin auprès de la France date de 2016 ; ce n'est qu'en 2021 que quelques artefacts ont été restitués, après avoir préalablement essuyé un refus catégorique. A ce jour, c'est la plus grande restitution effectuée avec 26 artefacts sur des milliers. Dans le cadre de cette restitution, le timing et le choix des biens à restituer étaient du ressort exclusif de la France. A l'instar de l'exemple béninois, jusqu'ici aucun pays africain n'a reçu de significatives restitutions ; le maximum de biens restitués correspondant numériquement à la cagnotte béninoise ci-dessus mentionnée. Il faut le dire, ces restitutions sont le résultat d'alchimies juridiques complexes démontrant que les sociétés européennes ne sont pas prêtes à un consensus volontaire. Il faut donc rechercher les raisons de ces différentes restitutions ailleurs. Le cas allemand de restitution au Nigéria est un véritable exemple d'utilisation de la restitution des biens culturels africains dans le champ géopolitique. Ce d'autant plus qu'au même moment, malgré des réclamations de longue date, la Namibie ancienne colonie allemande d'Afrique australe, s'est vue prêter une vingtaine de ses artefacts par l'Allemagne en mai 2022. Cet exemple démontre à suffisance le lien existant entre cette question et les réalités géopolitiques. En effet, le 20 décembre 2022, la ministre allemande des affaires étrangères Annalena Baerbock procède à la restitution de 20 bronzes du Bénin à la République Fédérale du Nigéria. Pourtant, pendant longtemps, cette demande nigériane est restée lettre morte auprès des autorités allemandes. C'est en 1972 « par le biais d'une circulaire à tous les pays occidentaux possédant des œuvres d'origine nigériane » (Savoy, 2023), que le gouvernement allemand est officiellement saisi comme tant d'autres, par une demande de restitution des autorités nigérianes. A cette époque, et pendant longtemps encore la gestion de cette demande fut laissée aux administrations en charge des questions de patrimoine. Leur opposition corporatiste sous-tendait le refus systématique des différents gouvernements allemands successifs. Ce peu d'intérêt de la classe politique allemande s'explique par le contexte politique international de l'époque. En effet, « lorsqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, la République Fédérale recouvra la souveraineté sur ses affaires extérieures, l'Afrique demeura hors du champ de ses préoccupations » (Le Gloannec, 1983). La priorité pour le gouvernement allemand (RFA) était de renforcer son intégration au sein du bloc occidental. Comme le précise Le Gloannec (1983)

« la politique africaine de la République Fédérale d'Allemagne est donc fonction de ses alliances et se trouve déterminée à Bruxelles, Paris et Washington autant qu'à Bonn ». Les questions africaines pour la RFA se sont bornées à ne pas se laisser distancer par la RDA sur le champ africain tout au long de la guerre froide. Concomitamment à leur reconnaissance mutuelle sur le plan international, « l'ère ouverte par la crise économique pétrolière de 1973 [...] signifie la relégation du continent africain au second plan des préoccupations ouest-allemandes jusqu'à la réunification » (Georget, 2021). C'est l'une des raisons pour lesquelles « aucun des chanceliers fédéraux de l'après-guerre n'a montré un véritable intérêt pour l'Afrique » (Molt, 1995). Ce désintérêt est sans nul doute ce qui explique également le fait que « les représentations diplomatiques allemandes en Afrique ont toujours été de deuxième catégorie » (Molt, 1995).

Depuis les années 1990, avec la réunification suite à la chute du mur de Berlin et la libéralisation économique survenue, le pays accentue son désintérêt du continent africain et jette son dévolu sur les pays de l'Europe de l'Est. Pour les dirigeants de l'Allemagne réunifiée, c'est une nouvelle *Ostpolitik* à mettre sur pied pour son approvisionnement en source d'énergie. « Avec ses nouvelles frontières, Berlin (la capitale se trouve à moins de 80 kilomètre de la ligne Oder-Neisse), elle est de manière différente moins franco-allemande » (Atlas du monde diplomatique, 2008). C'est donc l'une des raisons principales pour lesquelles l'Allemagne pèse de tout son poids dans l'élargissement de l'Union Européenne aux anciennes républiques de l'Est ressuscitant le *Lebensraum* et se rapprochant de fait de la Russie. Cette dernière devient le principal fournisseur d'énergies, notamment du gaz naturel liquéfié (GNL) de la république d'Allemagne. Selon TV5 monde, au 31 août 2022 c'est-à-dire six mois après le déclenchement de la guerre par la Russie en Ukraine, « l'Allemagne était encore dépendante à 37% des approvisionnements russes ». Les différentes sanctions infligées par l'Union Européenne à la Russie suite à cette invasion ont imposé au gouvernement allemand de se retourner vers de nouveaux marchés d'approvisionnement. Dans ce contexte géostratégique, l'Afrique est devenue un partenaire important. En Afrique, le Nigéria est l'un des principaux pays producteurs de gaz sur le continent. Un rapprochement de fait s'opère donc entre les deux pays. Il s'est concrétisé par la signature d'un accord de 500 millions de dollars entre les deux pays pour l'approvisionnement en GNL de l'Allemagne en novembre 2023. Dans l'enchaînement des faits, la restitution des bronzes au Nigéria qui précède la signature de cet accord gazier a contribué à créer un climat favorable et de confiance entre les deux pays. Cela se traduit par la

promesse de restitution effective, à terme, de tous les bronzes du Nigéria recensés en Allemagne.

Conclusion

Les demandes de restitution sont à inscrire dans une dynamique générale d'émancipation des peuples africains. Le nouveau souverainisme passe également par une réappropriation des éléments de l'identité africaine. C'est ce qui explique l'attention particulière désormais portée à la question de la restitution des biens culturels acquis sous domination coloniale. Cependant, l'espoir suscité par la prise de position du président Macron à Ouagadougou peine à porter significativement des fruits. S'il a permis de marquer le coup en accélérant une infime restitution au Bénin, le refus de restituer continue d'être le principe en Europe. Face à cette situation, l'Afrique continue d'être objet de la restitution de ses biens et soumise au diktat européen.

Sur le plan théorique, cet article tente donc d'expliquer la difficile restitution des biens culturels africains, en même temps qu'elle se présente comme une alerte aux Africains sur le double-langage des Européens sur cette problématique. En effet, jusqu'ici les raisons de la restitution sont à trouver dans la réalité socio-économique des pays qui restituent. Comme il a été démontré dans la première partie de ce travail, la question de la restitution reste influencée par la mentalité coloniale. La méthodologie utilisée par les Européens est de mettre l'accent sur ce qui est qualifié d'« objets/œuvres d'art », alors que d'autres biens notamment immatériels ont également fait l'objet de captations systématiques. La restitution doit donc être une question globale comme l'ont été les pillages qui démontrent qu'en règle générale, ces biens ont été acquis dans des conditions violentes. Il est important dans ce cadre-là de remettre en cause le juridisme qui voudrait soustraire une part non négligeable de ces biens en les recouvrant d'une chape de propriété privée. Mais pour les Européens, malgré les recherches de provenance en cours, la situation doit rester inchangée. L'on assiste plutôt à des situations de restitution instrumentalisée, à l'instar des 20 bronzes remis au gouvernement nigérian par l'Allemagne, sur un total 1100 bronzes recensés. En définitive, la restitution reste épiphénoménale malgré l'instrumentalisation médiatique faite autour des quelques cas ci-dessus énumérés. Elle continue de se présenter comme un élan européen envers l'Afrique, pourtant elle sonne désormais comme un impératif. Dans une Afrique davantage jeune et ouverte à la concurrence, les détenteurs actuels des biens culturels africains peinent à restituer pour des raisons de virilité

politique espérant ainsi conserver un prestige et une supériorité qui est davantage remise en cause par les Africains.

Au plan managérial, il s'agit également pour les peuples jadis pillés de prendre conscience de cette absence de volonté européenne de restituer et d'en prendre conscience état des choses afin de mettre sur pied de véritables mécanismes politiques, intellectuels et économiques pour pouvoir rentrer en possession de leurs biens.

Sur le plan scientifique, cette réflexion permet d'avoir une compréhension de fond des difficultés à restituer bien que s'appuyant exclusivement sur les réalités françaises et allemandes.

Pour accélérer ces restitutions, l'une des perspectives pour les Africains ne serait-elle pas d'imposer de significatives restitutions comme condition pour la signature de contrats commerciaux avec leurs partenaires européens ?

Bibliographie

Agier, M. (2011). L'encampement du monde. *Plein Droit*, 90, 21-24.

Amin, S. (1998), L'accumulation à l'échelle mondiale, Paris : Anthropos.

Amouna Ngouomba. (an 51), Les Noirs au cœur d'une institution millénaire eurasiatique, 3^e édition enrichie, Poitiers : Presses de copies Net.

Atlas du monde diplomatique, (2008), Paris : Bordas.

Bandah Panga, C. P. (2021). Mobilité des objets d'art, difficile conciliation entre la réalité historique et les exigences contemporaines: le cas de l'Allemagne. Cahiers de l'ENS de Bongor, vol.2(1), 43-53.

Bandah Panga, C. P. (2023). Mouvements afrocentricitaires pour la décolonisation des musées en France et en Allemagne : entre mobilisations de la société civile, revendications de restitution et construction d'une nouvelle ère postcoloniale. *Stichproben. Vienna Journal of African Studies*, 45, 47-61.

Baraka Bahoze, O. (2021). Effectivité des droits culturels et retour des biens culturels africains pillés sous l'empire colonial : pallier les écarts entre texte et contexte. *Annuaire africain des droits de l'homme*, 5, 279-304.

Barreiro Lopez, P. (2024). Sortir de la vitrine : pratiques artistiques de guérilla culturelle des deux côtés de l'Atlantique pendant la Guerre froide. *Passerelle*, 25, 12-17.

Blanchard, P. et Thuram, L. (21 novembre 2014). Conférence sur les zoos humains. Université de Poitiers, <https://www.youtube.com/watch?v=i7KPhYRtjtA>

Bourdieu, P. (1984), *Questions de sociologie*, Paris : Les éditions de la nuit.

Calderon, D. H. (2024). Restitution, réparation et mémoire dans les musées européens. *Passerelle*, 25, 69-77.

Césaire, A. (1955), *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence africaine.

Dilthey, W. (1925), *Die Jugendgeschichte Hegels und andere Abhandlungen zur Geschichte des Deutschen Idealismus, gesammelte Schriften, Bd IV*, Leipzig und Berlin.

- Eyinga, A. (1984), Introduction à l'histoire politique camerounaise, Paris : L'Harmattan.
- Georget, J-L. (2021/1). La RFA et l'Afrique subsaharienne. Entre passé refoulé et avenir incertain (1950-1980). *Relations internationales*, 185, 97-108.
- Hegel. (eds). (1979). *La raison dans l'Histoire*. Traduction nouvelle, introduction des notes par Kostas Papaioannou, Angleterre : Les presses de Cox & Wyman.
- Jouvenet, M. (2016). Le musée encyclopédique dans la controverse sur les restitutions d'objets et d'œuvres d'art anciens. Enjeux et propositions pour une enquête sociologique. *Sociologie de l'art*, 25 & 26, 193-122.
- Kemedjio, C. (2003). L'arrière-pays contre la violence coloniale. *Études littéraires*, 35(1), 41–54.
- Kum'a Ndumbe III, (2015). Quand on t'a volé ta culture, on t'a volé ton âme, et te développer, émerger, devient une illusion, une perte d'énergie sans fin. Communication présentée au Colloque international du CERDOTOLA.
- Künstler, E. (2022), *Koloniale Gewalt und der Raub kultureller Objekte und menschlicher Überreste. Eine systematische Übersicht zu Militärgewalt und sogenannten Strafexpeditionen in deutschen Kolonialgebieten in Afrika (1884–1919)*, Magdeburg: Deutsches Zentrum Kulturgutverluste.
- Kürschner, J. (2017), *Deutschland und seine Kolonien*, Berlin: Hermann Hillger.
- Larhissi, N. et Waya, N. (2024). Communication interculturelle et cohésion d'équipe: problématique, rapports et impacts. *Revue internationale du chercheur*, vol. 5 (3), 837-860.
- Le Gloanec, A-M. (1983). L'Allemagne et l'Afrique. Une prudence efficace. *Politique africaine*, 10, 7-23.
- Legall, Y. (2023). Nur mit Gewalt zu erlangen. Militärische Gewalt und Museumssammlungen. In M. Assilkinga et al., *Atlas der Abwesenheit. Kamerun Kulturerbe in Deutschland*, (pp. 113-137). Heidelberg: Universität Heidelberg, Heidelberg.
- Leturq, J-G. (2008). La question des restitutions des œuvres d'art : différentiels maghrébins. *L'Année du Maghreb* [En ligne], IV, 77-97. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/431>
- Maziarczyk, A. (2018). Les non-sens et les sens de l'écriture digressive d'Éric Chevillard. Les cas de *Palafox*. *Orbis Linguarum*, vol. 50, 317-326.
- Mbembe, A. (2013a), *Critique de la raison nègre*, Paris : La découverte.
- Mbembe, A. (2013b), *Sortir de la grande nuit*, Paris : La découverte.
- Mbembe, A. (2020c), *Brutalisme*, Paris : La découverte.
- Molt, P. (1995). Eléments de la politique africaine de l'Allemagne. *Politique africaine*, 60, 13-18.
- Moradi, F. (2022). Catastrophic Art. *Public Culture*, Vol. 34, 2 (97), 243-264.
- Murphy, M. et Tillier, B. (2019). Éthique et politique de la restitution des biens culturels à l'Afrique : les enjeux d'une polémique. Entretien avec Maureen Murphy. *S. & R*, 48, 257-270.
- Mveng, E. (1985), *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Yaoundé : CEPER.
- Sachs, I. (1969). L'image du Noir dans l'art européen. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24^e année, n^o 4, 883-893.
- Savoy, B. (2023), *Le long combat de l'Afrique pour son art. Histoire d'une défaite postcoloniale*, Paris : Seuil.

Seillan, J-M. (2008/1). La (para)littérature (pré)coloniale à la fin du XIX^e siècle. *Romantisme*, 139, 33-45.

Site du ministère français de la culture, <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministere/Le-secretariat-general/Mission-de-recherche-et-de-restitution-des-biens-culturels-spolies-entre-1933-et-1945/Recherche-de-provenance-outils-et-methode> consulté le 16/04/2024

Voges, H. (2004). *Un musée en situation : le Musée ethnologique de Berlin et le contexte colonial*. In C. Trautmann-Waller (dir), *Quand Berlin pensait les peuples. Anthropologie, ethnologie et psychologie (1850-1890)*, (pp. 25-39). Paris: CNRS Éditions.